



Second Degré-28

Le Bulletin

de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91

Fax : 02.37.21.39.89

Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 98

Février 2014

0,70 €

Dépôt légal : 1^{ème} trimestre 2015

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 10 février 2015

Rentrée 2015 : Le compte n'y est pas

La sanglante agression dont a été victime la rédaction de Charlie hebdo le 7 janvier a ramené les questions d'éducation au premier plan. La liberté d'expression a été souvent évoquée, la laïcité beaucoup moins. Et c'est là le cœur du sujet : tous les élèves sont-ils suffisamment sensibilisés au fonctionnement de la laïcité à la française, modèle assez unique dans le monde ? Cette valeur fondamentale est-elle suffisamment assimilée dans notre société ? Oui si l'on constate l'ampleur de la mobilisation du 11 janvier, à Paris notamment, et si l'on veut bien admettre que dans la plupart des établissements, les professeurs ont pu parler sereinement à leurs élèves, qui ont été horrifiés dans leur immense majorité par la violence de cette attaque.

Mais nous voyons bien que ces valeurs ne sont pas admises par tous nos élèves. Le contexte de repli identitaire, lié à une situation économique et sociale de plus en plus inégalitaire, jouent un rôle important dans cette affaire. Or l'école ne profite pas à tous les élèves, elle ne joue plus pour tous son rôle de transmission des connaissances, nous le voyons très bien dans nos classes quotidiennement. Il est troublant de constater que les assassins ont suivi le cursus scolaire français. Cela nous interroge forcément en tant qu'éducateurs qui ne comprenons pas qu'une telle remise en cause des valeurs sur lesquelles notre société est fondée soit possible. De ce fait, nous sommes celles et ceux qui sommes parmi les mieux placés pour combattre une telle barbarie. Quel rôle l'école peut-elle jouer dans cette mission ?

Il a été plaisant de constater que certains hommes politiques, qui demandent aujourd'hui qu'on donne davantage de moyens aux enseignants pour éduquer aux valeurs républicaines, sont les mêmes qui votaient il y a quelques années les suppressions massives de postes et la ghettoïsation impliquée par l'"assouplissement" (tout est dans le choix des mots !) de la carte scolaire décidée par X. Darcos, ministre sarkozyste. Il est temps que nos dirigeants prennent en compte la difficulté rencontrée par de nombreux collègues, notamment dans les zones les plus fragiles du territoire, d'accomplir sereinement leur mission. Il est temps qu'on nous donne enfin les moyens de travailler dans de meilleures conditions, en réduisant les effectifs pléthoriques de nos classes, notamment au lycée. Il est temps qu'on rende de nouveau attractifs nos métiers en les revalorisant. Il est temps qu'on nous écoute, et qu'on nous donne la parole. La "refondation" de l'école, ce serait cela.

Franck Mousset

SOMMAIRE

Éditorial	1
Rentrée 2015 dans les collèges	2
Au lycée Marceau, le niveau monte! 3	
CHS-CT du 15 Décembre 2014.....	4

Rentrée 2015 dans les collèges : L'IA satisfait, les représentants des personnels unanimement contre !

Compte-rendu des CTSD du 2 février et du 6 février 2015

Le CTSD du 2 février portait sur la préparation de la rentrée dans les collèges du département, celle des écoles étant repoussée après les élections départementales !!! Aux déclarations préalables des différentes organisations syndicales (voir notre déclaration sur le site de la FSU-28 : <http://sd28.fsu.fr>), l'Inspecteur d'Académie, M. Sürig, répond en confirmant la priorité donnée aux lycées pour répondre à la hausse démographique annoncée, sans que cela n'impacte trop fortement les collèges. Il s'estime ainsi plutôt satisfait de ce qu'il présente comme une non-dégradation de la situation en particulier du taux d'encadrement. Il souligne au passage que la réserve est faible car le maximum d'heures a d'ores et déjà été distribué aux établissements. Il se félicite aussi de la stabilité des taux de PCS défavorisées dans les collèges et précise avoir été attentif à la situation des quelques collèges dits « très favorisés » qui, suite au mode de calcul utilisé par les services, subissaient assez fortement les effets de seuil et d'une marge d'autonomie réduite. Nous avons demandé comment avait été établie la nouvelle formule de calcul de cette marge d'autonomie et si plusieurs avaient été testées. L'IA nous a répondu que les services l'ont déterminé en fonction des moyens leur restant (après la dotation à la structure) et à la demande des chefs d'établissement de voir davantage prises en compte les PCS défavorisées.

Il rappelle ensuite (comme nos chefs d'établissement en CA...) que le CTSD est appelé à voter sur la répartition des moyens et non sur la dotation. Il ajoute qu'à cette heure moins de 40% des CA ont voté contre la répartition de leur DGH. Sur ce dernier point, nous intervenons pour relativiser ces votes en expliquant combien les collègues élus en CA peuvent parfois préférer qu'une répartition soit adoptée par le CA plutôt que de la rejeter deux fois et voir alors leur chef faire ce qu'il veut.

Il passe ensuite à la présentation détaillée de la répartition départementale qui a suscité plusieurs interventions de notre part.

Sur les REP+, l'IA a défendu les mérites de la réforme de l'Éducation Prioritaire (EP) qui étendrait à tous les enseignants les moyens jusque là concentrés sur quelques-uns. Nous lui avons rétorqué que l'impression de nos collègues était toute autre. Ils pensaient que REP+ signifierait plus de moyens pour faire plus de choses. La réalité leur montre qu'ils feront moins de choses

Authon du Perche :

L'accompagnement de la sortie de l'EP

L'IA indique qu'une attention spécifique a été portée au collège d'Authon du Perche (sorti de l'EP malgré notre mobilisation) mais que cet effort resterait temporaire. Ainsi, le choix a été fait de lui permettre de conserver des effectifs allégés en 3e, et de continuer à recevoir des moyens dans le cadre de l'accompagnement éducatif, alors que celui-ci est désormais réservé à l'EP.

notamment parce que la dotation de leurs établissements est stable alors que la mise en place de la pondération (1h de cours = 1,1h de service), prévue par le nouveau décret sur les Obligations Réglementaires de Service dans le second degré, réclamait une augmentation. À cet argument, l'IA a répondu par un raisonnement simple dans sa formulation, mais peu lisible dans sa concrétisation : "pondération ne veut pas dire travailler moins mais différemment sans que ce travail soit comptabilisé par l'administration". Au passage il nous a directement mis en cause, nous reprochant d'avoir fait croire aux personnels qu'ils travailleraient moins avec la pondération. Nous lui avons alors lu le texte qui parle bien de réduction des maxima de service et non de travailler différemment. Il faudra donc rester vigilant sur ce point de divergence et attentif à la manière dont les chefs vont comprendre ce message de l'IA.

Sur les IMP, autre nouveauté de cette rentrée 2015, selon l'IA les choses avancent puisque le ministère prévoit d'indiquer pour chaque mission une fourchette d'indemnité afin de permettre une relative égalité entre les établissements. Nous avons protesté contre cette incapacité du ministère à produire à temps les textes réglementaires nécessaires à l'organisation sereine de la rentrée 2015, le décret sur les IMP ne devant paraître que mi-février !

Sur les heures de vie de classe, autrefois clairement fléchées dans la dotation des collèges, nous avons demandé où elles étaient, soulignant que certains chefs commençaient à dire que leur rémunération faisait partie des ISOE ! L'IA nous a répondu que ces heures figurent toujours dans la dotation, plus précisément dans la marge d'autonomie.

Avant de passer au vote, nous avons encore demandé plusieurs précisions à l'administration, notamment de changer sa dénomination des heures

destinées à financer la réduction des maxima de service pour service partagé sur deux communes différentes. L'IA les appelait "heures de trajet" : il a pris acte de notre préférence pour "service partagé". **Les représentant-e-s des personnels ont ensuite unanimement voté contre cette préparation de rentrée.**

Deux vœux concernant les IMP ont été soumis au vote, l'un de la FSU, l'autre de FO, votés à la majorité des représentant-e-s.

Vœu FSU : Pour : 8 (FSU – FO – SGEN) Abstentions : 2 (USA) ;

Vœu FO : Pour : 7 (FSU –FO) Contre : 2 (UNSA) Abstention : 1 (SGEN)

Un 2^e CTSD (de repli) s'est donc tenu vendredi 6 février. Après lecture d'une déclaration commune rédigée à notre initiative, nous avons insisté sur les établissements REP+ pour lesquels le compte n'y est pas (ils ont moins de moyens que les années précédentes) . **En l'absence de toute modification de la part de l'IA et la dotation a été à nouveau rejetée unanimement.**

SEGPA de Louis Armand

Lors de ce CTSD nous avons évoqué la situation de la SEGPA de Louis Armand à Dreux en REP+. Au vu de la difficulté et de la spécificité du fonctionnement de cette SEGPA, il y a un besoin de création de postes pour assurer toutes les heures d'enseignements. Notre argumentation s'est faite sur les éléments fournis par les collègues et qui avaient été transmis à l'IEN de la circonscription ASH. L'inspecteur s'est dit attentif sur cette situation et qu'il ferait le point lorsque la délégation du collège Louis Armand serait reçue.

De plus nous avons interrogé l'inspecteur d'académie sur l'application de la pondération pour les professeurs des écoles. Les services ont répondu que les moyens avaient été donnés.

Au lycée Marceau, le niveau monte!

Le niveau de compétence administrative au sein de la section SNES s'élève de façon impressionnante....

Acte I : Le CA :

Désormais les élus SNES sont au taquet concernant les délais réglementaires pour recevoir les convocations pour le CA et les pièces afférentes. Par exemple on peut affirmer avec certitude que les pièces soumises au vote doivent être reçues avant le CA, Pas après. Que les pièces reçues doivent être celles qui sont soumises au vote ... pas d'autres! Que pour voter un PV de CA il faut que celui-ci soit rédigé!

Nous savons également que les membres du CA et les coordonnateurs de discipline ne sont pas les mêmes et qu'ainsi les documents envoyés aux seconds ne peuvent remplacer ceux qui doivent l'être aux premiers. Ce n'est pas à nous, non plus, que vous pourrez faire la blague de confondre les procédures concernant les vœux avec celles concernant les motions!

Acte II : la préparation de rentrée :

Le lycée Marceau dispose désormais d'une équipe de profs capables de monter un TRMD à partir de la DGH allouée par le rectorat. C'est peut être naturel chez vous, et bien pour nous cela ne l'était pas. Il y a deux ans encore aucun de nous ne comprenait vraiment ce fichier Excel comprenant 12 feuilles, les CSR et les CSD, les ARE, les BMP , HSE , HSA, H/E, les besoins élèves, les apports postes... Désormais, les discussions à la cantine : « Vous avez dit + 80 élèves, une DGH de 2021.9 heures +17.9 heures IMP, soit 9 heures en moins par rapport à la dotation avec laquelle le lycée fonctionnait actuellement ? (la comparaison avec la DHG de janvier dernier n'est pas pertinente à Marceau rapport aux 20h supplémentaires obtenu en juillet et

aux 35h autres en septembre ... passons !) 9 h de moins 80 élèves de plus, les IMP et les pondérations.... Allez ! faisons voter une motion en CA!... Votons contre la DGH et ... construisons un TRMD alternatif tenant compte des priorités exprimées par les enseignants de l'ensemble des disciplines. »

Acte III : l'audience syndicale dans tout ça? Vous allez nous dire la technique administrative cela ne fait pas tout! Que le syndicalisme ce n'est pas cela! Vous avez raison, Il y a aussi l'audience syndicale au sein de l'établissement! Alors là soyons clairs : les collègues n'ont jamais été si nombreux aux HMIS et nous avons même créé une section FSU en plus de la section SNES afin de permettre au personnel non enseignant de participer. Quant aux échanges entre collègues, ils n'ont jamais été si nombreux, riches et constructifs...

Des postes se libèrent ou se créent à la rentrée, si vous voulez bénéficier d'une formation syndicale express adaptée aux réalités du terrain, rejoignez-nous : c'est le moment : plus on est de fous...

Nous ne sommes pas des ingrats, cette progression du niveau de compétences n'est pas tombée du ciel... pour être honnêtes nous devons adresser un remerciement spécial au proviseur du lycée qui sait si bien créer des situations d'apprentissage variées et motivantes et sans cesses renouvelées. Nous tenons également à remercier très sérieusement et sincèrement, les militant-e-s de la FSU et du SNES-28 qui nous apportent des informations très précises et rapides...

Allons rions un peu puisque les temps sont graves!

Comité d'Hygiène et Sécurité – Conditions de Travail du 15 Décembre 2014

Le 15 décembre dernier nous avons obtenu de l'administration la réunion d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Condition de Travail Départemental. À l'ordre du jour deux points principaux : l'organisation des visites d'établissement pour l'année 2014-2015 et la présentation d'une enquête sur la sécurité dans les Collèges et les Lycées.

Le DASEN avait convié une importante délégation de chef (1 proviseurs et 3 principaux). Jamais on avait vu autant de monde à un CHSCT-D ! Là, comme sur les suites à donner aux avis émis par ce CHSCT-D, l'administration prend des libertés. Difficiles en effet de voir dans le nombre d'invités des personnalités qualifiées ! La FSU a pris la parole dès l'ouverture de la séance sur le caractère tardif de cette réunion. Le DASEN, président du CHSCT-D, a répondu en nous assurant qu'il n'y avait aucune volonté d'obstruction de sa part mais simplement un calendrier chargé.

Après une parenthèse d'une vingtaine de minutes sur des questions n'ayant pas grand chose à voir avec les compétences du CHSCT (les équipements obligatoires en matière numérique lors de la construction d'une école, la société qui gère le parc informatique des collèges et la surveillance des élèves dans un lycée professionnel), on a pu rentrer dans le vif avec la planification de nouvelles visites poursuivant les deux thèmes choisis l'année précédente :

- dans le 1er degré : La classe isolée et ses problématiques : Le Chsct-D vistera cette année les deux classes d'Ollé (RPI de Nogent sur Eure) après celle de Cintray en 2013-2014;
- dans le 2nd degré : la co-activité autrement dit la vie d'un EPLE pendant des travaux : visites du lycée Branly à Dreux courant mars et du collège Hélène Boucher à Chartres courant mai.

À travers ces visites, notre objectif est d'identifier les problèmes posés par ces situations de travail, en présence de l'administration et en consultant les personnels, pour ensuite inciter l'administration à mettre en place des mesures permettant de prévenir les nuisances qu'elles génèrent.

Pour les classes isolées, la précédente visite a ainsi permis de mettre en lumière la nécessité d'identifier ces postes au mouvement.

Pour la co-activité, on a pu obtenir des collectivités territoriales une liste des travaux prévus prochainement dans les EPLE du 28, présentées lors de ce même CHSCT-D. À notre grande surprise, le lycée Sully de Nogent-le-Rotrou n'est pas mentionné. Nous signalons que pourtant l'état dramatique des ateliers empêche leur utilisation par temps de pluie. Le DASEN nous propose de faire un courrier à la région pour savoir ce qu'il en est. Le cas de Châteaudun et de l'avenir du

collège Anatole France a été évoquée par une principale. Le DASEN répond que le conseil général est dans une position d'attente de la réflexion de la région et de l'évolution des périmètres des collectivités territoriales dans le cadre des nouvelles lois de décentralisation à venir. Nous en profitons également pour rappeler que le CHSCT-D doit être informé des travaux dans les IME et dans les locaux de la DSDEN puisque des personnels de l'EN y travaillent. Le DASEN semble découvrir la situation.

Puis, l'administration nous a présenté les résultats d'une enquête "*Santé et Sécurité au Travail*" auprès des chefs d'établissement sur la mise en place et l'utilisation des principaux documents prévus par les textes en matière d'Hygiène, de Sécurité et de Condition de travail (RSST, DTA, DUERP, DGI...). Cette enquête fait ressortir la difficile et lente mise en place d'une réelle politique de prévention dans ce domaine. Si, formellement, les documents uniques (DUERP) sont assez largement réalisés, leur mise à jour et surtout leur appropriation par les personnels font largement encore défaut aujourd'hui. La FSU souligne que cette difficulté est liée au fait que les établissements ont externalisé la réalisation de ce document plutôt que d'associer les personnels.

Suite au constat de peu de remontés des fiches remplies dans les registres SST et DGI, nous avons obtenu du DASEN qu'une note de service soit envoyée aux chefs d'établissement à ce sujet.

On est ensuite revenu sur la situation d'une école de l'arrondissement chartrain. Depuis le précédent CHSCT-D de juillet 2014, un diagnostic amiante a été réalisé à l'initiative de la mairie. Mais nous regrettons qu'il n'y ait pas eu d'avancée sur la demande de passage de la commission de sécurité.

Face aux problèmes de violence des parents d'élèves à l'encontre des enseignants d'une école de Chartres, le DASEN a souligné que cette école fait l'objet d'un accompagnement particulier et qu'il y a une réflexion sur les actions à mettre en oeuvre pour aider les personnels.

Enfin deux situations de conflits entre personnels ont été évoquées. Le DASEN semble plus facilement suivre le conflit survenu dans un collège que celui survenu dans un lycée qu'il nous a dit être suivi par le rectorat sans que l'échelon départemental soit informé.

N'hésitez pas à signaler tout problème pouvant relever du CHSCT à vos 5 représentants FSU (sur 7 représentants des personnels)

Laurent Perche(Snuipp-Fsu), Jean-Christophe Rétho (Snuipp-Fsu), Christian Guérin (Snep-Fsu), Pierre Licout (Snes-Fsu)et Olivier Mimeau(Snes-Fsu)